

Communiqué international

En dépit des garanties apportées par les études des organismes publics européens, allemand, français, japonais et anglais sur l'innocuité du bisphénol A (BPA), certains parents s'inquiètent encore. C'est pourquoi Philips AVENT a décidé de commercialiser **une nouvelle gamme de biberons sans BPA** (en polyéther sulfone*) en complément de la gamme actuelle et ce, afin qu'ils aient la possibilité d'acheter le biberon de leur choix.



* Le polyéther sulfone, ou PES, est un plastique de très haute qualité, autoclavable, incassable, résistant aux griffures et permettant de préserver le bénéfice cliniquement prouvé des biberons Philips AVENT : atténuent le risque de coliques** ; la tétine large en silicone facilite l'alternance sein/biberon et encourage une tétée naturelle, activée et maîtrisée par bébé. (**Colic, Crying, Fussing and Feeding Alan Lucas MD FRCP, MRC Dunn Nutrition Unit and Department of Paediatrics, Université de Cambridge. Ian St James-Roberts PhD, Thomas Coram Research Unit, Institute of Education, Université de Londres. Ross Paediatric Research Conference, États-Unis, Novembre 1994.)

Nous souhaitons néanmoins vous rappeler les informations suivantes :

Les organismes officiels nationaux (en France, l'AFSSA : Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments) et européens (EFSA : l'Autorité Européenne de la Sécurité des Aliments), qui ont réalisé de nombreuses études sur le bisphénol A, garantissent l'absence de risque pour la santé.

1. Le 23 juillet 2008, l'EFSA a de nouveau confirmé sa position, sur le BPA. Elle conclut que le corps des êtres humains, y compris celui des nourrissons, est capable d'éliminer le BPA de son système et que les doses ingérées quotidiennement concordent avec les seuils de tolérance définis en 2006.
2. Les autorités internationales responsables de la protection des consommateurs telles que : la Food Standards Agency (Agence pour les Standards Alimentaires) en Angleterre, la German Federal Institute of Risk Assessment (Institut Fédéral Allemand de l'Évaluation des Risques) et le Japanese Ministry of Health (Ministère de la Santé Japonais) ont tous étudié les effets du BPA et ont conclu qu'il était utilisable dans la fabrication de biberons.
3. Le 13 novembre 2008, l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA) a confirmé que les quantités de BPA transférées vers le liquide sont très faibles et restent très inférieures au niveau maximal de migration autorisé par l'EFSA dans les normes européennes (EN14350 : 2004 (European Standard for Drinking Equipment for Children, le Standard Européen des Equipements pour Boisson des Enfants).

Vous trouverez plus d'informations sur les sites Internet suivants :

<http://www.afssa.fr/index.htm>

http://www.efsa.europa.eu/EFSA/efsa_locale-1178620753816_1178620838246.htm

Les tests de conformité des biberons Philips AVENT avec les normes EN14350 sont réalisés par des laboratoires indépendants. Les résultats montrent que les standards de qualité de nos biberons sont supérieurs aux exigences légales européennes. **Les doses de BPA pouvant être libérées du polycarbonate sont ainsi indétectables lors des tests de conformité à ces normes.**

Notre service consommateurs est disponible pour y répondre au 0 800 908 154 (appel gratuit depuis un poste fixe depuis la France métropolitaine) pour toutes questions complémentaires.